



INSTRUCTIONS DE COURSE

110 Milles de Concarneau

les 08 et 09 Août
CONCARNEAU
Société des Régates de Concarneau
Grade : 5 A

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 Les règlements fédéraux,
- 1.4 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2, entre l'heure légale du coucher du soleil **22 H** et celle du lever du soleil **6 H 30**,
- 1.5 Catégorie de RSO applicable : C normes CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 4^e catégorie de navigation ou semi hauturière,
- 1.6 En cas de traduction de ces instructions de course, le texte français prévaudra.

2. AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement se trouve au premier étage du pôle nautique Guy Cotten, place de la croix

3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons dont l'emplacement est à l'entrée de la passerelle d'accès aux pontons de l'avant port de Concarneau.
- 4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 60 minutes après l'affalé de l'Aperçu .
- 4.3 Quand le pavillon Y est envoyé à terre, les équipements individuels de flottabilité doivent être portés à tout moment sur l'eau conformément à la RCV 40. Ceci modifie le préambule du chapitre 4.

5. PROGRAMME DES COURSES

- 5.1 La course est prévue selon le programme suivant

| Date | Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement | Classe(s) |
|----------------|---|-----------|
| Samedi 08 Août | 14 h 00 | Toutes |

- 5.2 Pour prévenir les bateaux que la course va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

6. PAVILLONS DE CLASSE

Le pavillon de classe sera le pavillon de la ville de Concarneau .

7. ZONES DE COURSE

L'emplacement de la zone de course est entre **Concarneau , la bouée de Basse Spineg et le phare des Birvideaux .**

8. LES PARCOURS

8.1 Les parcours sont décrits en **Annexe parcours** en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée, ainsi que la longueur indicative des parcours.

8.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.

Les signaux définissant le parcours à effectuer sont précisés en **annexe**.

8.3 Parcours Côtiers :

Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon « D », si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).

8.4 Les portes ou les marques à contourner où le parcours pourra être réduit sont précisées en **annexe Parcours**.

8.5 Pointage officiel à une marque

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner précisées en **annexe Parcours** (ceci modifie la RCV 32). Les modalités d'application sont fixées en Annexe Pointage Officiel à une marque.

9. MARQUES

9.1 Les marques de départ, de parcours et de dégagement, de changement de parcours et d'arrivée sont définies

| <i>Marque de départ</i> | <i>Marque de dégagement</i> |
|--------------------------|-----------------------------|
| Bouée cylindrique orange | Bouée Cylindrique jaune |

9.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Description des zones considérées comme des obstacles : **Suivant cartes marine de la zone de navigation.**

11. LE DEPART

11. La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ, à l'extrémité bâbord.

| <i>Signal</i> | <i>Pavillon et signal sonore</i> | <i>Minutes avant le signal de départ</i> |
|----------------|--|--|
| Ligne mouillée | Pavillon orange | 10mn |
| Avertissement | Pavillon de classe, un signal sonore | 5 |
| Préparatoire | Pavillon P, I ou Z, un signal sonore | 4 |
| Une minute | Amenée du pavillon préparatoire, un long signal sonore | 1 |
| Départ | Amenée du pavillon de classe, un signal sonore | 0 |

11.2 **Bateaux en attente** : Les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

- 11.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **10 minutes** après son signal de départ sera classé DNS.

12. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis. Ceci modifie la RCV 28.

13. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre **la bouée gonflable cylindrique jaune** (position définie en ANNEXE parcours) et **le mât** arborant un pavillon orange situé sur la terrasse **du pôle nautique Guy Cotten**

14. SYSTEME DE PENALITE

- 14.1 Pour les toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.
- 14.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.
- 14.3 La pénalité de remplacement pour une infraction aux RCV (à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28 et 31) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

15. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

La fermeture de la ligne s'effectuera le dimanche 09 Août à **15 H**

16. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

- 16.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury dont l'emplacement est au PC course situé au 1^{er} étage du pôle nautique . Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite.
- 16.2 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour .
- 16.3 Des avis seront affichés dans les 30 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury, dont l'emplacement est au 1^{er} étage du pôle nautique. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- 16.4 Les avis de réclamations du comité de course ou du jury seront affichés pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).
- 16.5 Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau (ceci modifie la RCV 60.1(a)) :
- Départ : Bateaux en attente,
 - Règles de sécurité (sauf la règle d'utilisation du bout dehors)
 - Publicité
 - Bateaux accompagnateurs
 - Evacuation des détritrus
 - Limitation de sorties de l'eau
 - Communication radio et téléphone
 - Equipement de plongée et housses sous-marine de protection
- 16.6 Le dernier jour de la régata, une demande de réparation ou de réouverture d'instruction doit être déposée :
- a. dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation ou la réouverture d'instruction a été informée de la décision la veille,
 - b. pas plus de 30 minutes après que la partie demandant la réouverture a été informée de la décision ce même jour ou pour une demande de réparation pas plus tard que 30 minutes après que la décision a été affichée.
- Ceci modifie les RCV 66 et 62.2.

17. CLASSEMENT

- 17.1 Une course validera la compétition..

- 17.2 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.

18. REGLES DE SECURITE

- 18.1 Un élargement est mis en place à la sortie et au retour :
élargement **sur la zone de départ canal 77 (annoncer n° de voile et nom du bateau)**
élargement d'arrivée au **P.C. course situé au 1^{er} étage du pôle nautique**
- 18.2 Un bateau qui abandonne la course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible
- 18.3 Utilisation du Bout dehors :
Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker
- 18.4 Au départ chaque concurrent devra avoir appelé le comité de course sur le canal de course (77) au plus tard 15 mn avant le 1^{er} signal d'avertissement.
- 18.5 **Procédure d'arrivée** Tous les concurrents doivent s'annoncer au Comité de Course par VHF sur le canal de course 5 milles au moins avant de franchir la ligne d'arrivée et à nouveau au moment de franchir cette ligne. De nuit les concurrents devront éclairer leur numéro de voile avec leur projecteur puissant au passage de la ligne d'arrivée. Les concurrents effectueront un auto pointage de leur arrivée.

19. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT

- 19.1 Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 19.2 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

20. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 20.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course. Sur l'eau, un jaugeur ou un contrôleur d'équipement du comité de course peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.
- 20.2 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront affichés au tableau officiel d'information au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

21. PUBLICITE

Les bateaux doivent porter la publicité fournie par l'autorité organisatrice, selon les conditions précisées : R.A.S..

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels seront identifiés par la flamme S.R.C. ou une flamme verte .

23. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

- 23.1 Les directeurs d'équipe, entraîneurs et autres accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.2 Les bateaux accompagnateurs seront libres .

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les bateaux ne doivent pas jeter de débris dans l'eau. Les débris doivent être gardés à bord jusqu'au débarquement de l'équipage.

25. EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION

Leur utilisation sera liée à la réglementation locale (zone portuaire, etc.).

26. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

27. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

28. PRIX

Des prix seront distribués aux 3 premiers de chaque classe .

29. DECISION DE PARTICIPER

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

ARBITRES DESIGNES

Président du Comité de Course : Patrick QUIDEAU

Président du Jury

Description des parcours incluant l'ordre de passage des marques et leur côté requis, la longueur indicative des parcours, les portes ou les marques

| Liste des marques | Ouest | Lat Ouest | Long |
|-------------------------------------|------------------|-----------|----------|
| | | | |
| DEPART | | 47°51.3 | 003°56.5 |
| BOUÉE LINUEN EST | Cardinale Est | 47°50.8 | 003°57.2 |
| BOUÉE GRANDS POURCEAUX | Cardinale Nord | 47°46.1 | 004°01.0 |
| ILE AUX MOUTONS et tous ses dangers | | | |
| BOUÉE ROUGE DE GLENAN | Cardinale Ouest | 47°45.5 | 004°03.9 |
| BOUÉE BASSE SPINEG | Cardinale Sud | 47°45.3 | 004°19.1 |
| BOUÉE JUMENT DE GLENAN | Cardinale Sud | 47°38.8 | 004°01.3 |
| PHARE LES BIRVIDEAUX | Phare (Tourelle) | 47°29.2 | 003°17.4 |
| BOUÉE BANC DES TRUIES * | Cardinale Ouest | 47°40.8 | 003.24.5 |
| BOUÉE JAUNE GLENAN * | Cardinale Est | 47°42.6 | 003°49.7 |
| BOUÉE LA VOLEUSE * | Cardinale Sud | 47°48.8 | 004°02.5 |
| LIGNE D'ARRIVEE | Bouée Gonflable | 47°51.8 | 003°55.1 |

Un pointage officiel sera fait sur des marques précisées dans l'annexe liste des marques *

Référence : Bloc Marine 2014 - Il est de la responsabilité des concurrents de vérifier les positions indiquées.

| Description du parcours 1 : Parcours HN : 110 milles Flamme numérique 1 | |
|--|------------------------|
| DEPART | |
| BOUÉE DE DEGAGEMENT EVENTUELLE | Voir art 8.3 |
| BOUÉE LINUEN EST | A laisser à tribord |
| BOUÉE GRANDS POURCEAUX | A laisser à bâbord |
| ILE AUX MOUTONS et tous ses dangers | A laisser à tribord |
| BOUÉE ROUGE DE GLENAN | A laisser à tribord |
| BOUÉE BASSE SPINEG | A contourner à bâbord |
| BOUÉE JUMENT DE GLENAN | A laisser à bâbord |
| ILES DES GLENAN | A laisser à bâbord |
| PHARE LES BIRVIDEAUX | A contourner à bâbord |
| ILE DE GROIX et tous ses dangers | A laisser à bâbord |
| BOUEE L BANC DES TRUIES * | A contourner à bâbord |
| BOUÉE JAUNE GLENAN * | A laisser à bâbord |
| BOUÉE LA VOLEUSE * | A contourner à tribord |
| BOUÉE LINUEN EST | A laisser à bâbord |

| | |
|----------------------|---|
| CHENAL DE CONCARNEAU | |
| LIGNE D'ARRIVEE | Entre Bouée gonflable et le mat de la SRC |

| | |
|---|---|
| Description du parcours 2 : Parcours HN : 99 milles Flamme numérique 2 | |
| DEPART | |
| BOUÉE DE DEGAGEMENT EVENTUELLE | Voir art 8.3 |
| BOUÉE LINUEN EST | A laisser à tribord |
| BOUÉE GRANDS POURCEAUX | A laisser à bâbord |
| ILE AUX MOUTONS et tous ses dangers | A laisser à tribord |
| BOUÉE ROUGE DE GLENAN | A laisser à tribord |
| BOUÉE BASSE SPINEG | A contourner à bâbord |
| BOUÉE JUMENT DE GLENAN | A laisser à bâbord |
| ILES DES GLENAN | A laisser à bâbord |
| ILE DE GROIX et tous ses dangers Intégrant les bouées : Les Chats, Basse Mélite. | A laisser à bâbord |
| BOUEE LATERALE BABORD A2 | A laisser à bâbord |
| BOUÉE JAUNE GLENAN | A laisser à bâbord |
| BOUÉE LA VOLEUSE | A contourner à tribord |
| BOUÉE LINUEN EST | A laisser à bâbord |
| CHENAL DE CONCARNEAU | |
| LIGNE D'ARRIVEE | Entre Bouée gonflable et le mat de la SRC |

ANNEXE POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en **annexe Parcours** (ceci modifie la RCV 32).

Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut et le « Pavillon de Série » des séries concernées (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées ci-dessous, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des concurrents est effectué.

Les concurrents devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons « S sur H » accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le « Pavillon de Série » des séries concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par V.H.F.

Tout événement susceptible de donner lieu à réclamation survenant après le dernier pointage officiel ne pourra être pris en compte, et aucun bateau ne pourra être pénalisé, sauf en conséquence d'une action selon une règle fondamentale ou selon la RCV 69. »



AVIS DE COURSE

110 MILLES de CONCARNEAU

EN SOLITAIRE ou EN DOUBLE
les 8 et 9 Août 2020

AUTORITE ORGANISATRICE

Société des Régates de Concarneau (SRC), Place de la Croix, 29900 CONCARNEAU

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*,
- 1.2. les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3. les règlements fédéraux, la partie B, section II du RIPAM (IRPCAS) quand elle remplace les règles du chapitre 2 des RCV,
- 1.4. Les règles Osiris Habitable 2020 de la FFVoile.
- 1.5. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 2.1. La régata est ouverte aux bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception C norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 4e catégorie de navigation.
Les bateaux devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière. (*semi hauturière*)
Les bateaux non francisés devront être en conformité avec leur législation nationale en vigueur.
- 2.2. La régata est ouverte à tous les bateaux des classes :Mini transat 6.50, Pogo 8.50, Figaro 2 et aux bateaux du système à handicap OSIRIS ayant un groupe brut supérieur ou égal à 13.
- 2.3. Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, à la S .R .Concarneau.
- 2.4. Les skippers des bateaux participants devront avoir 18 ans révolus au jour du départ, l'équipier (cas de la Duo) devra avoir 16 ans révolus au jour du départ et une autorisation parentale pour participer à l'épreuve.
Une assurance en responsabilité civile couvrant les dommages causés au tiers devra être souscrite pour la durée de l'épreuve
- 2.5. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence FFVoile compétition valide
 - si nécessaire, la fiche de surclassement dûment complétée
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité
 - une décharge de responsabilité s'ils sont mineurs.Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.
- 2.6. Les bateaux devront être équipés :
 - d'une VHF fixe (25 watts) en bon état de fonctionnement
 - d'un moteur fixe en bon état de fonctionnement sauf pour les 6.50 qui respecteront les règles de leur classe.
 - le pilote automatique est autorisé.

3 DROITS A PAYER

Les droits requis sont de 50 Euros. Une facture pourra vous être remise lors de la confirmation de l'inscription.

IBAN : FR76 1558 9297 0604 1543 1174 071

BIC : CMBRFR2BARK

4. PROGRAMME

- 4.1. Confirmation d'inscription : (à la SRC, au Pôle Nautique de la Croix)
Le vendredi 7 août 2020 de 18h00 à 20h00 et le samedi 8 août 2020 de 8h30 à 10h
- 4.2 Briefing le samedi 8 août à 11h au Pôle Nautique
- 4.3. Jour de course

| Date | Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement | Classe(s) |
|----------|---|-----------|
| 08/08/20 | 14 h 00 | Toutes |

- 4.4 Remise des prix : dimanche 9 août 2020 (Pôle Nautique de la Croix) à 17 h

5. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront :

- disponibles à la confirmation des inscriptions le samedi 8 août 2020.
- affichées selon la prescription fédérale.

6. LES PARCOURS

Les parcours seront tracés dans une zone comprise entre la Pointe de Penmarch et Belle Ile.

Ils seront distribués avec les Instructions de Course lors des inscriptions du samedi 8 août.

7. SYSTEME DE PENALITE

- 7.1. Pour toutes les classes, la règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 7.2 Pénalités de remplacement pour infraction aux règles autres que celles du chapitre 2
Une infraction aux règles autres que celles du chapitre 2 et aux règles 28 et 31 pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

8. CLASSEMENT

- 8.1. Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de 1.
- 8.2. Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps. Un classement scratch sera réalisé pour l'ensemble des bateaux.
Un classement spécial pourra être établi à partir de 5 monotypes ou inscrits dans les séries , Pogo 6.50 (1,2 et 3) et 8.50, Mini 6.50, FIGARO 2

9. PLACE AU PORT

Les concurrents souhaitant stationner leur bateau doivent contacter le Port de plaisance de Concarneau 02.98.97.57.96 fax 02.98.97.15.15. **Il n'a pas de gratuité .**

10. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régates sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

11. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

12. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

13. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Société des Régates de CONCARNEAU

Place de la Croix

29900 CONCARNEAU

Email : contact@srconcarneau.com

<http://www.srconcarneau.com>



110 MILLES EN SOLITAIRE OU EN DOUBLE
les 8 et 9 août 2020
BULLETIN D'INSCRIPTION

LE SKIPPER

NOM et Prénom :

.....
.....

Adresse :

.....
.....

Code Postal : Ville :

.....

Tel portable : E-mail :

.....

Nom du Club :

.....

N° de licence : Date de Naissance

.....

L'EQUIPIER

NOM et Prénom :

.....
.....

Adresse :

.....
.....

Code Postal : Ville :

.....

Tel portable : E-mail :

.....

N° de licence : Date de Naissance

.....

LE BATEAU

Nom du bateau (Affaires
Maritimes)

Fournir la copie (page 1 et 21)

Classe ou Groupe OSIRIS

.....

Fournir la copie du certificat

Indicatif Radio :
.....

Numéro de voile :
.....

Couleur de coque :
.....
.....

Couleur de spi : Grand SpiPetit Spi :
.....

Je m'engage à me soumettre aux *Règles de Course à la Voile* et à toutes autres *règles* qui régissent cette épreuve.

A

Le

Signature du Skipper :